

Synthèse des débats du Forum de discussion

Ce document est la synthèse des échanges des professionnels du forum. Il ne s'agit donc que d'avis et de points de vue des membres de la liste de discussion.

LA QUESTION DU MOIS	<u>Rédacteurs :</u>
<p style="text-align: center;">UNE QUESTION ...</p> <p>EST-IL ENVISAGEABLE DE POSITIONNER DES CUVES DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE DANS UN VIDE SANITAIRE ?</p> <p>Il s'agit d'une zone inondable et la hauteur de plancher imposée par le PPRI est de 1.2 m. Intérêt : profiter de la place, [cette solution] peut être moins onéreuse qu'une cuve enterrée.</p> <p>OUI : Il existe des cuves souples que l'on peut positionner en V.S.</p> <p>NON :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attention : interdisez-vous d'obstruer votre vide sanitaire ! En effet, un vide sanitaire répond à un besoin bien précis : isoler le plancher bas des remontées capillaires du sol, et cela par circulation d'air gravitaire. D'ailleurs, si votre maître d'œuvre a fait son travail correctement, il a calculé (1) le débit d'air nécessaire, la taille des bouches d'air entrant et sortant pas les bouches de ventilations et (2) ménagé une circulation d'air continue d'une face de la construction à la face opposée, et cela même en continuité même au travers des fondations en refend. Donc la suppression du VS est absolument à proscrire, ainsi que tout ce qui empêcherait la circulation d'air -a fortiori des bassins, des tissus imperméables, des débris de chantier, etc. (cf. DTU). - Quand au stockage de l'eau, le béton [est à privilégier] aux plastiques, car il rééquilibre le Ph naturellement. Dans le cas d'un sac souple, [...] comment placer le conduit d'aspiration traînant vers la pompe de surpression pour éviter l'eau stagnante, sur un sol irrégulier, et éviter d'aspirer les particules précipitées au fond [?]. <p style="text-align: center;">... QUI LAISSE PLACE A UN DEBAT :</p> <p style="text-align: center;">VIDE SANITAIRE VS TERRE PLEIN ET TRAITEMENT DE L'ISOLATION</p> <p>Intérêt du vide sanitaire et dimensionnement : Le but du vide sanitaire est d'isoler la dalle de sol de l'humidité du terrain, la barrière anti-capillaire se situant juste sous la dalle BA. Le VS n'a pas pour but d'isoler thermiquement, puisqu'il est ventilé, il sert à laisser l'eau de ruissellement passer sous la maison sans dégât. Les vides sanitaires <u>doivent</u> donc être ventilés dans leur entièreté, et avoir une hauteur minimum libre de <u>2 blocs</u> (40 cm), afin d'éliminer l'humidité ascensionnelle par ventilation transversale continue, cela fait d'ailleurs partie du plan des fondations. Selon les teneurs en humidité des sols avoisinants, selon que c'est de la roche, du sable, de l'argile, etc ..., on choisira de ventiler peu ou prou, selon la formule: Volume libre = S plancher divisé par 500, 1000 ou 1500, avec <u>tous les murs</u> de fondations <u>et tous les poteaux</u> bien aérés sur <u>toutes leurs faces</u>.</p>	<p><u>Rédacteurs :</u></p> <p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13418 : Gilles FIGUERES 13419 et 13429 : Patrick SAUVAGE 13424 : slconsult06 13425, 13428, 13435: Maurice ARMAND 13430 : François VALLET 13437 : Frédéric BOEUF 13432 : Jean-Christophe NOZIERES</p> <p><u>Renvoi vers d'autres références :</u></p> <p><i>E. Sauvage : [Concernant les cuves souples que l'on peut positionner en V.S.]:</i> « Voir par exemple : www.reservoirs06.com. Ils vendent des kits complets. »</p>

Synthèse des débats du Forum de discussion

Inconvénients du vide sanitaire :

Quel dommage de se passer de l'inertie du sol, si bon régulateur saisonnier. [Le VS] [...] est surtout une pompe à calories et d'autant mieux s'il est bien ventilé.

Que choisir entre un terre plein et un vide sanitaire et comment assurer une bonne isolation au niveau du vide sanitaire ou au niveau de la dalle sur terre-plein ?

- Dans la région PACA, sauf en cas de problèmes localisés (argiles très gonflantes ou nappe affleurante par exemple) on peut choisir en fonction du projet. **Le problème du VS se pose dans les régions à radon** (Corse, Bretagne, etc...). Dans ces endroits, seul un VS ventilé peut assurer la salubrité des locaux et l'évacuation de ces gaz toxiques. Et les seuls textes qui existent sur la ventilation des VS sont en fonction de la teneur en radon et de son évacuation qui peut aller jusqu'à la mise en œuvre de ventilation mécanique + le calcul thermique pour l'isolation du plancher qui doit en tenir compte. Sinon, il n'y a que des habitudes de chantier qui varient entre 1/10 000 de la surface (très faiblement ventilé) et 1/1000 S (faiblement ventilé). Pas de DTU pour ça.

» L'isolation thermique du vide sanitaire :

L'isolation [...] est rapportée de deux façons, soit en utilisant un matériau isolant comme coffrage perdu de la dalle de rez (style fibralith performante), soit entre la dalle et la chape.

» L'isolation des dalles sur terre-plein :

- Concernant les dalles sur terre plein et l'utilisation de l'inertie thermique du sous-sol il est possible de respecter les exigences minimales de la RT2005 en utilisant une **isolation périphérique horizontale ou verticale** de $R \geq 1,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ et de largeur ou hauteur minimale 1,2 m si le dallage a une surface $< 500 \text{ m}^2$. Dans de nombreux cas il devrait être possible de s'approcher du U de référence, c'est à dire $U=0,36 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ en zone H3, en utilisant un dallage pas trop conducteur ($R < 0,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$) et un isolant périphérique de résistance thermique comprise entre 2 et $3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ et de hauteur = 1,5 m (voir règles Th U fascicule 4 pages 58 à 61). L'incidence sur les consommations de chauffage devrait donc être limitée (en régions méditerranéennes) et l'impact sur le confort d'été largement positif.

- L'isolation périphérique [...] par l'extérieur posée en continuité avec l'isolation des murs afin de supprimer le pont thermique, est beaucoup plus performante qu'une isolation en sous-face, qui de toutes façons résiste mal à l'usure du temps, et supprime tout le bénéfice de la construction en terre-plein. Il y a une solution encore plus performante qui est l'isolation extérieure horizontale.

Illustration/Exemple

Frédéric Bœuf : « sur un projet de maison individuelle, ossature bois remplissage paille, nous avons "prolongé" verticalement l'isolation des sousbassements, le long des fondations (40 cm plus profond que les fondations). Cela pour éviter d'une part les problèmes de liaison d'isolant et d'autre part de devoir traiter en terre-plein la surface de sol supplémentaire.

Mais par contre, cela oblige à décaisser plus profondément que la fondation seule, et ce n'est pas vraiment "RT2005".....

Ces techniques sont une très bonne solution, pour apporter correctement de l'inertie dans ce type de construction souvent trop légères, avec un meilleur confort en été, une meilleure gestion des apports solaires en hiver et en mi saison et raccourcissement par la même de la saison de chauffe. »

Synthèse des débats du Forum de discussion

LE DEBAT DU MOIS	Rédacteurs :
<p>PETITE REVUE CRITIQUE BBC</p> <p>> Suite à l'envoi sur le forum, pour avis, d'un travail de synthèse réalisé par le réseau écobâtir intitulé : « <i>BBC Effinergie : un label instrumentalisé ? Cahier de doléances des acteurs de l'éco-construction (cf. mail n°13388)</i> ».</p> <p>Ce qui pourrait être ajouté au document :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'énergie grise avec un critère de "consommation" qui cumule celle nécessaire à la fabrication des matériaux et la construction du bâtiment et celle nécessaire à n années de fonctionnement. En n'oubliant pas que sur ces n années de durée de vie il y du matériel à changer. - La modulation de la consommation au m² avec la surface ou avec le nombre d'unité d'usage. La réglementation actuelle pousse en effet à augmenter la taille des constructions, or une maison de 100 m² à 20 kWh/m² consomme moins qu'une de 150 à 15 kWh/m²... Si l'objectif est une baisse globale, il faut une réglementation qui incite à la petitesse ou au groupement. Je verrai bien une limite de consommation par bâtiment, en fonction du nombre de logement ou de bureaux, etc. Dans ce cas là si on veut faire gros il faut faire particulièrement performant. - Il faudrait aussi prendre en compte la problématique transport, mais on entre alors dans une réglementation urbanisme et non plus thermique... 	<p>Contributeurs :</p> <p>13388 : Vincent RIGASSI 13398 : Xavier CHOLIN 13401 et 13414 : Eric BAUDET 13404 : François VALLET 13415 : Maurice ARMAND 13412 : Olivier JOUBERT</p>
<p>De plus, le coût de la certification pose problème. Les conseils proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour une maison de ville et sans viser le label H&E, mais uniquement le BBC, il faut peut-être faire jouer la concurrence et aller voir du côté de PROMOTELEC. Pour plus de détails voir le site EFFINERGIE avec les différents organismes certificateurs possibles. - Et pourquoi ne pas proposer la démarche BDM ? Coût réduit (250 € en tout et pour tout), valorisation pour le particulier et moins de paperasse pour le maître d'oeuvre... (http://www.polebdm.eu/programme-d-actions/combien-coute-la-demarche-bdm) [...] mais la BBC pouvait ouvrir droit à une TVA à 5.5%, etc. 	<p>Illustration/Exemple</p> <p><i>Eric BAUDET</i> : « J'ai voulu proposer à un client une certification BBC pour sa maison de ville de 90 m² à 110000€ HT, en estimant à + 20000€ le surcoût de travaux par rapport à du standard. <i>CERQUAL</i> m'annonce un coût de certification H&E de 7219€ HT (avec les audits)... pour info mes honoraires globaux y/c BET fluides et structure, conception + DCE + suivi de chantier sur 9 mois etc...seraient de 15 000€ »</p>

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES BREVES DU MOIS	
<p>Trajectoire HG, un nouveau plan d'action pour avancer vers des pro</p> <p>« Sur une carte, nous avons défini des zones qui pourraient correspondre à des emplacements de projets, et pour chaque zone nous proposons des profils d'opérations envisageables. »</p> <p>Tous les éléments du projet sur : http://www.toitsdechoix.com/pages/habgroup/projets/trajectoire_hg.html</p>	<p><u>Contributeurs:</u></p> <p>13529 : Stephan SINGER</p>
<p>WC malin</p> <p>L'eau du lave main réutilisé pour les WC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Castorama : http://www.batiactu.com/edito/les-dix-eco-produits-preferes-des-francais-p3-24659.php - Maison de N. Molle : « L'eau qui remplit la chasse passe d'abord par le lave-main. On se lave les mains avec l'eau qui servira au suivant ». Voir la photo en PJ du message 13400 - Produits de la marque Roca. Voir le schéma en PJ du message 13445 	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13396 : Guy ARCHAMBAULT 13400 : Nicolas MOLLE 13445 : Jean-Christophe NOZIERES</p>
<p>Systèmes d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment - Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs</p> <p>Petit fascicule de 20 pages servant de guide aux systèmes d'utilisation de l'eau de pluie dans les bâtiments. Articulé en trois parties (aspects réglementaires et financiers, conception et mise en œuvre, surveillance et entretien), il détaille le dimensionnement, la disconnexion des réseaux, la distribution, etc.</p> <p>A télécharger sur : http://rp.logement.equipement.gouv.fr/iqconsult/iqccommun/documents/Plaque%20eau%20de%20pluie%20batiment.pdf <i>Source : Le Moniteur</i></p>	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13405 : Patrick SAUVAGE</p>
<p>Construire avec le climat réunionnais</p> <p>10 chapitres sur la problématique du résidentiel dans les Bas de l'Ile, rédigés par Jean-Louis IZARD, à retrouver sur le site d'EnviroBat Réunion : http://www.envirobat-reunion.com/spip.php?article98</p>	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13534 : Daniel FAURE</p>
<p>Emissions de carbone des pays du G20</p> <p>Un petit lien intéressant sur les émissions de carbone des pays du G20 de 1930 à 2006: http://www.lemonde.fr/le-rechauffement-climatique/infographie/2009/11/30/climat-les-emissions-de-carbone-des-pays-du-g20_1272402_1270066.html <i>Source : Le Monde</i></p>	<p><u>Contributeurs:</u></p> <p>13410 : Sébastien RISMANN</p>

Synthèse des débats du Forum de discussion

LES ACTUALITES DU MOIS	
<p>Des formations à la qualité environnementale et à la basse consommation</p> <p>- CoBBac (Lyon) : Savoir concevoir des bâtiments à basse consommation énergétique : <i>Le programme de formation et les dates des sessions sur : http://www.formation-architecte.com/fiche.php?param=F42</i></p> <p>- La 7ème session de la formation continue "Qualité Environnementale" de l'ENSA de Marseille débutera en janvier 2010. <i>Pour plus d'informations, consultez le site de l'ENSA Marseille : http://www.marseille.archi.fr/pages/index.php?id=401</i></p>	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13526 : Claire VILASI 13547 : Béatrice COUDERC</p>
<p>Le Centre d'analyse stratégique évalue la rentabilité de l'éolien</p> <p>Le Centre d'analyse stratégique publie le rapport "Le pari de l'éolien" qui évalue notamment la rentabilité de cette énergie.</p> <p>- Article à retrouver sur : http://www.lemoniteur.fr/197-eau-energie/article/actualite/692974-le-centre-d-analyse-strategique-evalue-la-rentabilite-de-l-eolien</p> <p>- Le rapport "Le pari de l'éolien" (PDF) : http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/09_rapport_eolienne_s.pdf</p> <p><i>Source : Le moniteur</i></p>	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13438 : Martin KEMPF</p>
<p>Les Klimades : Rencontres Climat & Habitat en Méditerranée - 4/5/6 fév. 2010</p> <p>Rencontres techniques visent à échanger les savoirs et les expériences sur les projets et les réalisations dans les différents pays. Elles s'adressent aussi bien aux décideurs locaux, aux urbanistes, architectes, ingénieurs de la construction qu'aux chercheurs. <i>Inscription / Registration : www.klimades.org</i></p>	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13454 : Christelle PAIN</p>
<p>PLFR 2009 : les crédits d'impôt immobiliers « verdis » dès 2010</p> <p>Aménagements de la taxe Poids lourds et du crédit d'impôt pour les équipements « verts », éco-conditionnalité des crédits d'impôt Tepa et Scellier dès 2010 ou encore compensation de la taxe Carbone pour les biocarburants... Telles sont quelques-unes des dispositions du projet de loi de finances rectificative pour 2009 adopté par le Sénat le 18 décembre. http://www.journaldelenvironnement.net/fr/document/detail.asp?id=2353&idThema=7 <i>Source : Le journal de l'Environnement</i></p>	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13541 : Guy ARCHAMBAULT</p>
<p>Pollution intérieure : le trichloréthylène interdit à partir de 1 µg/m3</p> <p>À partir du 1er janvier 2010, les matériaux de construction et de décoration (pour le revêtement des sols, plafonds et murs) qui émettent plus de 1 microgramme par mètre cube de trichloréthylène (n° de CAS : 79-01-6) sont interdits. <i>Plus d'informations sur : http://pme.service-public.fr/actualites/breves/pollution-interieure-trichlorethylene-interdit-partir-1-mug-m3.html</i></p>	<p><u>Contributeurs :</u></p> <p>13520 : Martin KEMPF</p>